

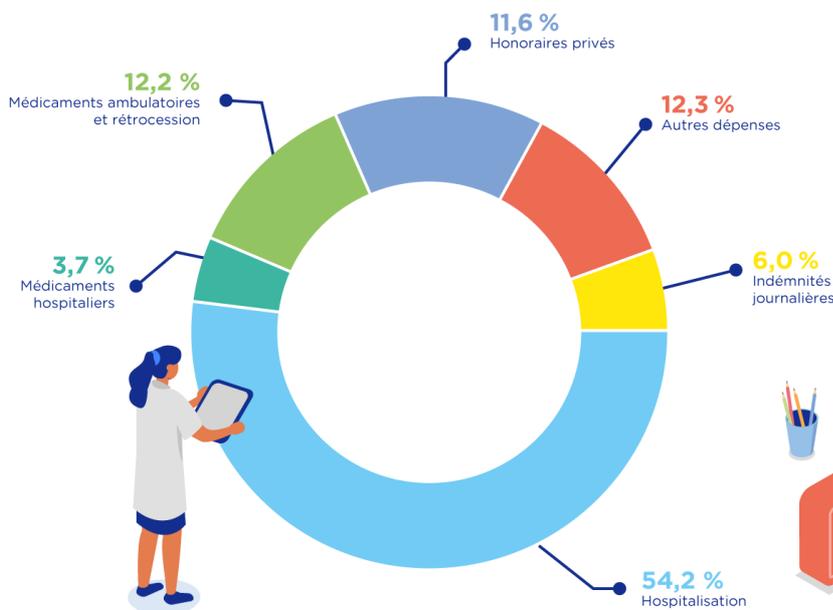
Le médicament creuse-t-il le déficit de l'Assurance maladie ?

Le médicament ne creuse pas le déficit de l'Assurance maladie.

La part du médicament dans les remboursements de cette dernière reste stable, autour de 15,9 %. Il contribue même activement au respect de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam).

(Maj : 12.07.2022)

STRUCTURE DES REMBOURSEMENTS DE L'ASSURANCE MALADIE DU RÉGIME GÉNÉRAL EN 2020



Source : Leem

Chiffres

39 %

Le médicament contribue à près de 39 % des économies réalisées dans le cadre de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) en 2021.

Contexte

- La part du médicament (constituée des remboursements de médicaments de ville et hospitaliers, et comparée à l'ensemble des prestations de l'Assurance maladie du régime général) dans les économies est sans rapport avec sa part dans les dépenses.
- En 2021, le médicament représente 15,9 % des dépenses, mais contribue à près de 39 % des économies

réalisées dans le cadre de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam).

- La part du médicament dans les remboursements de l'Assurance maladie était de 17 % en 2013, un chiffre stable depuis 2005. Ce ratio déséquilibré est une constante depuis plusieurs années.

I Enjeux

- Le déficit de la branche maladie a atteint un niveau sans précédent en 2020 (-30,4 Md€) lié aux conséquences de la crise COVID : des dépenses qui ont fortement augmentées et des produits en baisse du fait de l'activité partielle.

- Les mesures de lutte contre l'épidémie et la montée en charge des mesures du Ségur de la santé devraient maintenir ce déficit à un niveau similaire en 2021.

- Pour 2020, bien que la progression de l'Ondam ait été fixée à 3,8 % dans le projet de Loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), hors dépenses liées à la crise sanitaire, un montant d'économies proche de celui des années précédentes sera demandé au médicament.

- Dans un contexte de sortie de crise, le gouvernement avait choisi de n'intégrer aucune économie au sein du sous-objectif établissements de santé dans la LFSS 2022.

- 12,5 millions de personnes, soit un peu plus de 16 % des assurés du régime général bénéficient d'une prise en charge à 100 % au titre d'une affection de longue durée (ALD).

I Nos Actions

- Les entreprises du médicament sont engagées auprès des autres acteurs de santé pour tenter de résorber le déficit de l'Assurance maladie.

Ils contribuent, par le rôle majeur et sous-estimé du médicament à l'hôpital, à diminuer la durée des séjours et à améliorer la qualité des soins journaliers : une source d'efficacité et donc d'économies.

- Elles souscrivent aux choix politiques et sociétaux français fondés sur un accès universel à l'innovation, à des soins de qualité et à une prise en charge importante par l'Assurance maladie obligatoire, mais prônent le bon usage du médicament, source d'économies substantielles.

- Elles sont mobilisées, notamment via l'Association du Bon Usage du Médicament, réunissant tous les acteurs impliqués.

Ces efforts ont abouti à la mise en œuvre, depuis 2016, d'un programme d'actions ciblées sur les personnes âgées qui prévoyait :

- une campagne de sensibilisation auprès du grand public,
- des outils d'aide à la prescription et à la dispensation, disponibles sur un site internet dédié aux professionnels de santé (reflexeiatrogenie.com),
- la formation des équipes de pharmaciens d'officine grâce à un module d'e-learning,
- des fonctionnalités nouvelles dans les logiciels d'aide à la prescription, permettant aux médecins de mieux détecter les interactions médicamenteuses.

- Toutes ces actions ont été évaluées.

Elles ont contribué à réduire la consommation médicamenteuse chez les personnes âgées de plus de 65 ans, mais aussi le nombre d'interactions médicamenteuses.

- Les colloques de l'Association du Bon Usage du médicament partagent régulièrement les innovations,

expériences et bonnes pratiques pour inspirer nos politiques de santé et sensibiliser le grand public au bon usage du médicament.